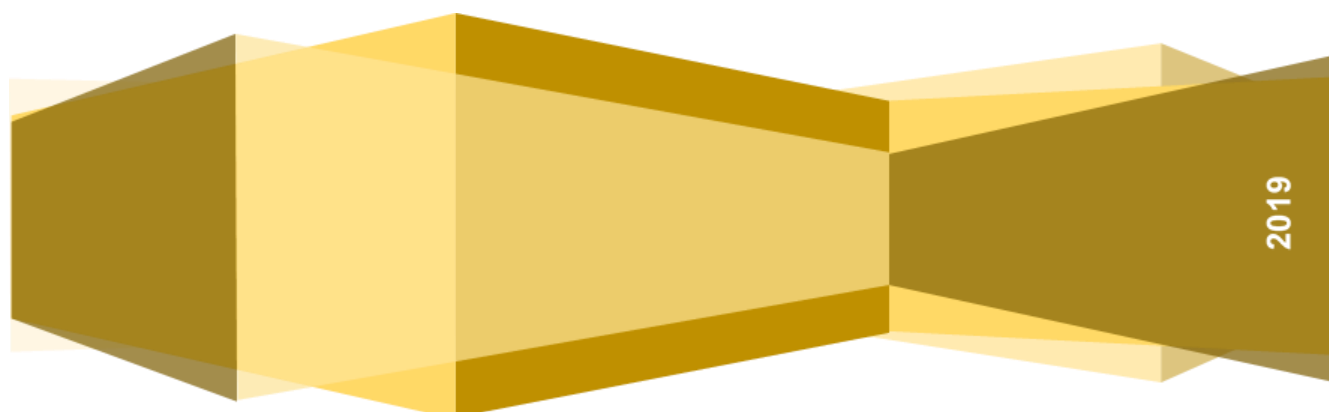




Indicateurs du rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle

2019



INDICATEURS DU RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2019¹

Table des matières

1	Indicateurs généraux.....	3
1.1	Conditions générales d'emploi.....	3
1.2	Rémunérations.....	13
1.3	Formation.....	14
1.4	Conditions de travail.....	15
1.5	Congés.....	16
1.6	Organisation du temps de travail.....	17
2	Autres indicateurs.....	18
2.1	Plafond d'emplois.....	18
2.2	Pyramide des âges.....	18
2.3	Répertoire des métiers.....	21
2.4	Agents non titulaires.....	21
2.5	Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées.....	21
2.6	Tutelle des ministères sur leurs opérateurs.....	21
2.7	Flux entrants par genre, par catégorie, par corps, par voie d'accès.....	22
2.8	Flux sortants par genre, par catégorie et par circonstance.....	22
2.9	Avancements par genre.....	22
2.10	Mobilité.....	22
2.11	Rémunérations.....	22
2.12	Temps de travail.....	22
2.13	Risques professionnels.....	23
2.14	Absences au travail.....	24
2.15	Formation.....	25
2.16	Relations professionnelles.....	26
2.17	Action sociale.....	28

Terminologie utilisée :

Nsp²
Non applicable³
Non faisabilité⁴

Sources utilisées :

Bilan social 2019
Rapport annuel 2019 de la médecine de prévention

Rappel : Toutes les données apparaissant dans le rapport de situation comparée sont par genre

¹ Arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

² Nsp : ne sait pas – L'indicateur n'a pas encore été développé. Il est en cours d'études pour les bilans sociaux à venir

³ Non applicable – L'indicateur n'a pas de sens au niveau de l'établissement, il doit être calculé au niveau national

⁴ Non faisabilité – Le système d'information actuel ne permet pas de calculer l'indicateur

1 Indicateurs généraux

1.1 Conditions générales d'emploi.

1.1.1 Effectifs.

Indicateur 1 : Effectifs physiques et en ETP des titulaires et non-titulaires (distinguer les ouvriers d'Etat et autres statuts (militaires, magistrats judiciaires, etc.) : répartition par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) par PCS et, pour les non-titulaires, par type de contrat.

Personnels enseignants (photo du 31/12/2019)

		ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS							
		M		F		TOTAL		% FEMMES (effectifs)	% ETP / filière ou type de contrat
		Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP		
A S S I M I L E S	Professeur des universités	90	90,0	35	35,0	125	125,0	28%	
	Maître de conférences des universités	81	81,0	89	89,0	170	170,0	52%	
	Enseignants chercheurs titulaires	171	171,0	124	124,0	295	295,0	42%	47%
	Professeur de l'ENSAM	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
	Pers. des grands établissements	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	ns
	Chercheur CDD	12	12,0	14	14,0	26	26,0	54%	
	Enseignant chercheur CDI	6	6,0	0	0,0	6	6,0	ns	
	Enseignant chercheur CDD	24	23,0	13	11,5	37	34,5	35%	
	Enseignants chercheurs assimilés⁵	42	41,0	27	25,5	69	66,5	39%	10%
	TOTAL ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ASSIMILES	214	213,0	151	149,5	365	362,5	41%	57%
A E N S I M I L E S	Professeur agrégé	14	14,0	17	17,0	31	31,0	55%	
	Professeur certifié	3	3,0	10	10,0	13	13,0	77%	
	Professeur d'EPS	4	4,0	5	5,0	9	9,0	ns	
	Enseignants du 2nd degré	21	21,0	32	32,0	53	53,0	60%	8%
	Professeur associé					0	0,0	ns	
	Professeur associé (temps partiel)	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
	Maître de conférences associé					0	0,0	ns	
	Maître de conférences associé (temps partiel)	18	16,0	5	4,5	23	20,5	22%	
	Enseignant CDI	4	4,0	5	5,0	9	9,0	ns	
	Enseignant CDD	17	12,8	17	14,5	34	27,3	50%	
Lecteur (personnel)	0	0,0	1	1,0	1	1,0	ns		
Mait. lang. (perso.)					0	0,0	ns		
Enseignants assimilés⁶	40	33,8	28	25,0	68	58,8	41%	9%	
TOTAL ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET ASSIMILES	61	54,8	60	57,0	121	111,8	50%	18%	
D O C T	ATER	2	2,0	8	8,0	10	10,0	ns	
	ATER mi-temps	36	18,0	23	11,5	59	29,5	39%	
	ATER	38	20,0	31	19,5	69	39,5	45%	6%
	Doctorant contractuel	58	58,0	62	62,0	120	120,0	52%	19%
TOTAL DOCTORANTS ET POST-DOCTORANTS⁷	96	78,0	93	81,5	189	159,5	49%	25%	
Ensemble personnels enseignants		371	345,8	304	288,0	675	633,8	45%	100%

Personnels BIATSS (photo du 31/12/2019)

	BIATSS								
	M		F		TOTAL		% FEMMES (effectifs)	% ETP filière ou type de contrat	
	Agents	ETP	Agents	ETP	Agents	ETP			
B	A AC EPCSCP - Agent comptable	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
A	A AENESR - Administrateur	0	0,0	0	0,0	0	0,0	ns	
A	A AE - Attaché d'administration de l'Etat	5	4,9	10	9,9	15	14,8	67%	
B	B SAENES - Secrétaire d'administration	2	2,0	11	10,8	13	12,8	85%	
C	C ADJAENES - Adjoint d'administration	3	2,8	32	31,2	35	34,0	91%	
	Pers. de l'AENES	11	10,7	53	51,9	64	62,6	83%	11,4%
A	A Conservateur Général des bibliothèques	1	1,0	2	2,0	3	3,0	ns	
A	A Conservateur	3	3,0	10	9,7	13	12,7	77%	
A	A Bibliothécaire	0	0,0	7	6,4	7	6,4	ns	
B	B BIBAS - Bibliothécaire assistant spécialisé	3	3,0	17	15,8	20	18,8	85%	
B	B Technicien d'art	1	1,0	0	0,0	1	1,0	ns	
C	C Magasinier des bibliothèques	6	6,0	15	14,2	21	20,2	71%	
	Pers. des bibliothèques et musée	14	14,0	51	48,1	65	62,1	78%	11,3%
A	A IGR RF - Ingénieur de Recherche	8	8,0	5	4,8	13	12,8	38%	
A	A IGERF - Ingénieur d'Etudes	24	24,0	53	51,0	77	75,0	69%	
A	A ASIRF - Assistant ingénieur	7	6,8	14	13,3	21	20,1	67%	
B	B TECH RF - Technicien	19	18,8	42	40,6	61	59,4	69%	
C	C ATRF - Adjoint technique	20	19,8	64	62,0	84	81,8	76%	
	Pers. ITRF	78	77,4	178	171,7	256	249,1	70%	45,3%
	BIATSS TITULAIRES	103	102,1	282	271,7	385	373,8	73%	68,0%
C	A CDI	2	2,0	7	6,1	9	8,1	ns	
B	B CDI	0	0,0	1	0,7	1	0,7	ns	
C	C CDI	1	1,0	12	12,0	13	13,0	92%	
	Contrat à durée indéterminée	3	3,0	20	18,8	23	21,8	87%	4,0%
A	A CDD	6	6,0	20	19,0	26	25,0	77%	
B	B CDD	10	10,0	41	41,0	51	51,0	80%	
C	C CDD	24	24,0	55	54,0	79	78,0	70%	
	Contrat à durée déterminée	40	40,0	116	114,0	156	154,0	74%	28,0%
	BIATSS CONTRACTUELS	43	43,0	136	132,8	179	175,8	76%	32,0%
	TOTAL BIATSS	146	145	418	405	564	549,6	74%	

Indicateur 2 : Age moyen et médian par statut, par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et PCS
Age moyen et médian par statut

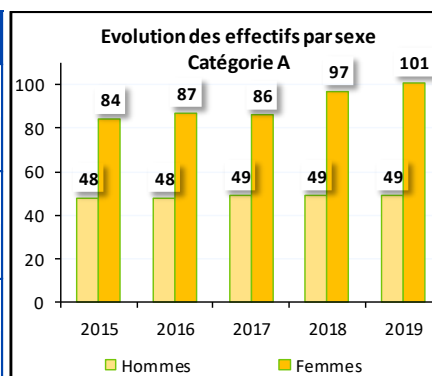
		Hommes			Femmes			Ensemble
		Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total	
ENSEIGNANT	Effectifs	193	178	371	156	148	304	675
	Age moyen	50	34	42	48	32	40	41
	Age médian	50	30	42	47	28	39	41
BIATSS	Effectifs	103	43	146	282	136	418	564
	Age moyen	48	36	45	48	39	45	45
	Age médian	48	32	47	47	34	46	46
ENSEMBLE	Effectifs	296	221	517	438	284	722	1239
	Age moyen	49	35	43	48	35	43	43
	Age médian	49,0	31	43	47	31	44	44

Age moyen et médian par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C).

Nb : Les enseignants étant tous de catégorie A, le tableau précédent répond aux deux critères.

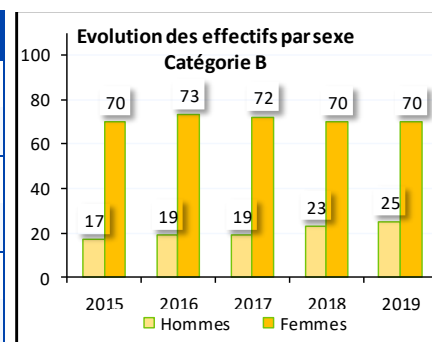
Age moyen et âge médian – BIATSS catégorie A

		2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	Hommes	48	48	49	49	49
	Femmes	84	87	86	97	101
Age moyen	Hommes	45 ans et 2 mois	45 ans et 8 mois	46 ans et 8 mois	48 ans et 10 mois	49 ans et 4 mois
	Femmes	46 ans et 3 mois	46 ans et 8 mois	47 ans et 2 mois	47 ans et 5 mois	47 ans et 1 mois
Age médian	Hommes	44 ans	46 ans	47 ans	49 ans	49 ans
	Femmes	45 ans	49 ans	46 ans	46 ans	46 ans



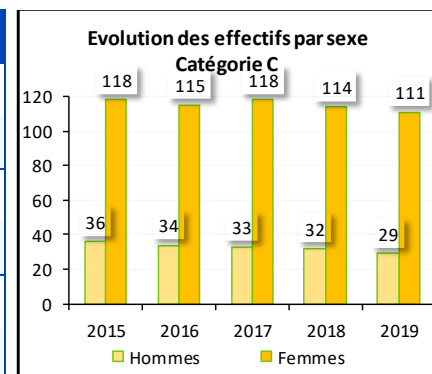
Age moyen et âge médian – BIATSS catégorie B

		2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	Hommes	17	19	19	23	25
	Femmes	70	73	72	70	70
Age moyen	Hommes	46 ans et 11 mois	47 ans et 8 mois	48 ans et 11 mois	49 ans et 4 mois	48 ans
	Femmes	46 ans et 8 mois	47 ans et 5 mois	47 ans et 9 mois	47 ans et 6 mois	49 ans et 2 mois
Age médian	Hommes	47 ans	50 ans	49 ans	51 ans	49 ans
	Femmes	46 ans	49 ans	47 ans	48 ans	49 ans



Age moyen et âge médian – BIATSS catégorie C

		2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs	Hommes	36	34	33	32	29
	Femmes	118	115	118	114	111
Age moyen	Hommes	44 ans et 3 mois	44 ans et 4 mois	45 ans et 3 mois	46 ans et 6 mois	46 ans
	Femmes	46 ans et 2 mois	46 ans et 9 mois	47 ans et 4 mois	48 ans et 10 mois	48 ans et 5 mois
Age médian	Hommes	42 ans	45 ans	44 ans	46 ans	48 ans
	Femmes	47 ans	50 ans	49 ans	49 ans	49 ans



Age moyen et âge médian des agents contractuels répartis par sexe et ventilés par type de contrat

		CDD	CDI	TOTAL
Hommes	Effectifs	40	3	43
	Age moyen	35 ans et 5 mois	48 ans	36 ans et 3 mois
	Age médian	32 ans	51 ans	32 ans
Femmes	Effectifs	116	20	136
	Age moyen	36 ans et 1 mois	52 ans et 6 mois	38 ans et 6 mois
	Age médian	32 ans	52 ans	34 ans
Ensemble	Effectifs	156	23	179
	Age moyen	35 ans et 11 mois	51 ans et 11 mois	37 ans et 11 mois
	Age médian	32 ans	51 ans	34 ans

1.1.2 Durée et organisation du travail.

Indicateur 3 : Répartition des effectifs selon la durée du travail : temps complet, temps partiel, temps incomplet/non complet

Répartition des quotités de temps partiel des personnels BIATSS titulaires

Filière	Catégorie	Sexe	50/100	60/100	70/100	80/100	90/100	100/100	TOTAL	% Temps partiel	
AENES	A	M					1	5	6	16,7%	
		F					1	9	10	10,0%	
	B	M							2	0,0%	
		F				1			10	9,1%	
	C	M				1			2	33,3%	
		F				3	2		27	32	15,6%
AENES		M	0	0	0	1	1	9	11	18,2%	
		F	0	0	0	4	3	46	53	13,2%	
Bibliothèques	A	M						4	4	0,0%	
		F				4	1	14	19	26,3%	
	B	M							4	0,0%	
		F				6			11	17	35,3%
	C	M							6	6	0,0%
		F	1		1				13	15	13,3%
Bibliothèques		M	0	0	0	0	0	14	14	0,0%	
		F	1	0	1	10	1	38	51	25,5%	
ITRF	A	M				1		38	39	2,6%	
		F		1		11	3	57	72	20,8%	
	B	M				1		18	19	5,3%	
		F	1			4	1	36	42	14,3%	
	C	M				1		19	20	5,0%	
		F				9	2	53	64	17,2%	
ITRF		M	0	0	0	3	0	75	78	3,8%	
		F	1	1	0	24	6	146	178	18,0%	
M			0	0	0	4	1	98	103	4,9%	
F			2	1	1	38	10	230	282	18,4%	
Total			2	1	1	42	11	328	385	14,8%	

Répartition des quotités de temps partiel des personnels BIATSS contractuels

Type de contrat	Equivalent catégorie FP	Sexe	10/100	50/100	70/100	80/100	90/100	100/100	Total	% Temps partiel
CDI	A	M						2	2	0%
		F	1					6	7	14%
	B	M							0	
		F			1				1	100%
	C	M						1	1	0%
		F						12	12	0%
CDD	A	M						6	6	0%
		F		2				18	20	10%
	B	M						10	10	0%
		F						41	41	0%
	C	M						24	24	0%
		F		1		2	1	51	55	7%
M			0	0	0	0	0	43	43	0%
F			1	3	1	2	1	128	136	6%
Total			1	3	1	2	1	171	179	4%

Indicateur 3 : Répartition des effectifs selon l'organisation du travail : travail de nuit, horaires variables, travail atypique, dont travail durant le week-end (avec définition).

⇒ nsp

1.1.3 Embauches et départs.

Indicateur 4 : Répartition des agents recrutés selon le statut par type de recrutement (concours externe, interne, sans concours, mutation, embauche) et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

Affectations en provenance d'un autre ministère (mise à disposition, accueil en détachement d'agents relevant de corps extérieurs au ministère, intégration directe d'agents relevant de corps extérieurs au ministère).

Tableau des recrutements d'enseignants chercheurs et enseignants titulaires à la rentrée 2019 ventilés par genre et par type d'accès

	Concours	Mutations	TOTAL
M	2		2
F	2		2
Professeur des universités	4	0	4
M	2	1	3
F	1		1
Maître de conférences	3	1	4
M	4	1	5
F	3	0	3
ENSEIGNANTS CHERCHEURS TITULAIRES	7	1	8
M		1	1
F		1	1
Professeur Agrégé	0	2	2
M			0
F			0
Professeur Certifié	0	0	0
M			0
F			0
Professeur EPS	0	0	0
M	0	1	1
F	0	1	1
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE TITULAIRES	0	2	2
M	4	1	5
F	3	0	3
ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS TITULAIRES	7	3	10

Tableau des recrutements BIATSS au cours de l'année 2019 ventilés par genre et par type d'accès

	Recrutement					Reprise d'activité	TOTAL
	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	Sans concours	Mutation	Détachement		
M							0
F							0
AENES	0	0	0	0	0		0
M			1				1
F				1			1
Bibliothèques	0	0	1	1	0		2
M		2	1	3			6
F	2	6		6	2	5	21
ITRF	2	8	1	9	2	5	27
TOTAL	2	8	2	10	2	5	29

Indicateur 5 : Répartition des départs par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et selon le statut par motif : retraite, démission, fin de contrat de travail à durée déterminée, inaptitude définitive, décès

Effectif d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement année x ; âge moyen de départ à la retraite (catégories sédentaires et actives)

Répartition des départs par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) et par circonstance :

— départs définitifs de personnes titulaires : retraite et âge moyen de départ à la retraite (distinguer catégories actifs et sédentaires), décès, démission et abandon de poste, départ volontaire, révocation, concours ou recrutement sortant, fin de détachement, inaptitude définitive ;

— Effectif d'agents titulaires dont la pension est entrée en paiement l'année x* (1) ; âge moyen de départ à la retraite (catégories sédentaires et actives).

— départs temporaires d'agents titulaires : détachement, affectation dans une autre administration, mise à disposition, congés pour événements familiaux supérieurs à six mois ;

Départs par circonstance des enseignants titulaires (catégorie A) du 01/01/2019 au 31/12/2019 (flux)

	Départs définitifs		Arrêts temporaires			TOTAL	Age moyen de départ à la retraite
	Retraite	Mutation	Disponibilité	Détachement	Délégation		
M	1	1	1			3	
F				1		1	
Professeur des universités						0	67 ans
M	3	5	1	1		10	
F	2	4			1	7	
Maîtres de conférences						0	65 ans et 5 mois
M	4	6	2	1	0	13	
F	2	4	0	1	1	8	
ENSEIGNANTS CHERCHEURS TITULAIRES	6	10	2	2	1	21	65 ans et 8 mois
M						0	
F	1	1				2	
Professeurs Agrégés	1	1	0	0	0	2	62 ans
M						0	
F						0	
Professeurs Certifiés	0	0	0	0	0	0	
M						0	
F				1		1	
Professeurs d'EPS	0	0	0	1	0	1	
M	0	0	0	0	0	0	
F	1	1	0	1	0	3	
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE TITULAIRES	1	1	0	1	0	3	62 ans
M	4	6	2	1	0	13	
F	3	5	0	2	1	11	
ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS TITULAIRES	7	11	2	3	1	24	65 ans et 2 mois

Enseignants chercheurs et enseignants titulaires en mobilité ou bénéficiant de modalité d'activité spécifique au 31/12/2019 (photo)

	MOBILITE				MODALITES D'ACTIVITES SPECIFIQUES					
	Détachement		Disponibilité		Délégation (CNRS et IUF)		Mise à disposition		Congé de recherche pour conversion thématique	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
01 - Drt. priv. sc. crim.	1	2								
02 - Drt. publ.	1					1			1	
03 - Hist. drt. & inst.			1							
05 - Sc. économiques	1		2		2				2	1
06 - Sc. de gestion	1				1					
26 - Maths. appliqués					2					
27 - Informatique								1		
PROFESSEUR DES UNIVERSITES	4	2	3	0	5	1	0	1	3	1
01 - Drt. priv. sc. crim.	1		1			1				
05 - Sc. économiques		1	2		1	2				
06 - Sc. de gestion				1				1		
07 - Sc. du langage										
26 - Maths. appliqués				1					1	
27 - Informatique		1								
11 - Etudes anglophones										1
61 - Génie Informatique				1						
MAITRE DE CONFERENCES	1	2	3	3	1	3	0	1	1	1
TOTAL	5	4	6	3	6	4	0	2	4	2

Départs par circonstance des BIATSS titulaires (non détaillé par catégorie) du 01/01/2019 au 31/12/2019 (flux)

	Départs définitifs			Arrêts temporaires - mobilité		Arrêts temporaires - congés		TOTAL	Age moyen de départ à la retraite
	Retraite	Mutation	Démission	Déta-chement	Dispo-nibilité	CG longue durée	CGP ap naissance		
M		1						1	
F	2	2			1	1		6	
AENES	2	3	0	0	1	1	0	7	66 ans et demi
M	1							1	
F					1			1	
BIBLIOTHEQUES	1	0	0	0	1	0	0	2	66 ans
M	1	1	1		2			5	
F	3	5			4	1	2	15	
ITRF	4	6	1	0	6	1	2	20	59 ans
TOTAL	7	9	1	0	8	2	2	29	62 ans

BIATSS titulaires en mobilité ou bénéficiant de modalité d'activité spécifique au 31/12/2019 (photo)

	MOBILITE / CONGE					
	Détachement		Disponibilité		Congé parental	
	M	F	M	F	M	F
AENES				2		
Bibliothèques			1	3		
ITRF	1	3	4	5	1	2
TOTAL	1	3	5	10	1	2

— départs définitifs de personnels non titulaires : retraite, décès, démission et abandon de poste, départ volontaire, licenciement, concours, inaptitude définitive, fin de contrat ;

		A	B	C	TOTAL
CDI	M				0
	F	1			1
CDD	M	3	4	3	10
	F	3	8	12	23
TOTAL		7	12	15	34

— départs temporaires d'agents non titulaires : congé pour mobilité, congé pour création d'entreprise, mise à disposition, congés pour événements familiaux supérieurs à six mois.

1.1.4 Positionnement.

Indicateur 6 : Répartition des effectifs des emplois supérieurs et dirigeants.

⇒ [Voir 111-Effectifs](#)

Indicateur 7 : Flux annuels de primonominations aux emplois supérieurs et dirigeants (loi du 12 mars 2012)

⇒ nsp

Indicateur 8 : Répartition des candidats aux concours et examens professionnels (inscrits/présents/admissibles/admis).

⇒ Non faisabilité de l'indicateur

1.1.5 Promotions.

Indicateur 9 : Répartition des agents promus/promouvables par grade et durée moyenne entre deux promotions

Répartition des agents promus par grade (tableau d'avancement) des BIATSS titulaires

Filière	Corps	Promus dans le grade de	Promouvables			Promus		
			H	F	TOTAL	H	F	TOTAL
A E N E S	SAENES	APAE	1		1			0
		SAENS CE		4	4			0
		SAENS CS	1	1	2			0
	ADJAENES	ADJAENES PR1	3	17	20	2	2	4
		ADJAENES PR2		1	1			0
		ADJAENES CL1			0			0
B T I H B E L Q U I U O E S	CONS	Conservateur en chef		4	4			0
	BIBLIOTHECAIRE	Bibliothécaire HC		1				
	BIBAS	BIBAS CE	2	4	6			0
		BIBAS CS			0			0
	MAG	MAG B P1	3	4	7		1	1
		MAG B P2		2	2			0
MAG B 1				0			0	
I T R F	IGR	IGR CL1	3	1	4			0
	IGE	IGE HC RF	5	9	14	1	1	2
	TECH RF	TEC RF CE	1	3	4			0
		TEC RF CS	1	8	9		1	1
	ATRF	ATRF P1			0	1	1	2
		ATRF P2	7	18	25	1		1
ATRF 1		6	4	10			0	
TOTAL			33	81	114	5	6	11

Indicateur 10 : Répartition des agents bénéficiant d'une promotion interne par corps ou cadre d'emploi

Promotion de corps : concours interne, examen professionnel, liste d'aptitude.

	Promotions			Détachement	Total
	Concours interne	Liste d'aptitude	Concours externe		
M					0
F		1			1
CONS. GENERAL	0	1	0	0	1
M					0
F		1			1
CONSERVATEUR	0	1	0	0	1
BIBLIOTHEQUES	0	2	0	0	2
M					0
F	2	1		1	4
IGE	2	1	0	1	4
M					0
F	1	1	1		3
ASI	1	1	1	0	3
M					0
F	1	1			2
TECH RF	1	1	0	0	2
ITRF	4	3	1	1	9
TOTAL	4	5	1	1	11

Part des agents en mobilité parmi les agents promus (mobilité entrante/mobilité sortante).

⇒ nsp

Indicateur 11 : Taux de mobilité géographique (cf. tableaux recrutements et départs), catégorielle (cf. tableau promotion de corps), statutaire, structurelle

⇒ nsp

Indicateur 12 : Part des femmes dans la composition des jurys de concours et examens professionnels ; part de présidentes de jurys de concours et examens professionnels.

⇒ indicateur non applicable à l'établissement, donnée nationale

1.2 Rémunérations

Indicateur 13 : Rémunérations nettes mensuelles moyennes par statut et par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C) ; rémunérations par décile. *⁵

⇒ Nsp, indicateur restant à développer.

Indicateur 14 : Part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C).

⁵ Le symbole « * » signifie que l'indicateur relève du niveau central, comme par exemple le plafond ministériel d'emploi. Dans ce cas, l'indicateur est néanmoins rappelé dans le bilan social de niveau local comme élément de mise en perspective.

Montant des primes par filière et par catégorie

Filière AENES

	A	B	C	Total
IFSE ²⁵	187 884 €	60 848 €	126 481 €	375 212 €

²⁵ dont indemnité de caisse et de responsabilités et IAT

Personnels de bibliothèques

	A	B	C	Total
IFSE	173 825 €	98 905 €	85 402 €	358 133 €

Filière ITRF

	A	B	C	Total
IFSE	778 549 €	293 147 €	275 309 €	1 347 006 €
primes contractuels	12 225 €	19 484 €	42 044 €	73 753 €
Indemnité régisseur		120 €	221 €	341 €
				1 421 100 €

⇒ Indicateur restant à décliner par genre.

1.3 Formation.

Indicateur 15 : Nombre moyen de jours de formation initiale statutaire*⁵ et de jours de formation professionnelle continue (T1-T2-T3) par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C).

Nombre de jours moyen de formation réparti par catégorie FP et ventilé par genre

BIATSS (titulaires et contractuels)	EFFECTIF de l'établissement photo du 31/12/2019			Agents formés (pers. Physiques)* Année civile 2019			Taux d'accès à la formation
	H	F	S/total	H	F	S/total	
	CATEGORIES						
Cat. A	57	128	185	46	99	145	78,4%
Cat. B	35	112	147	22	85	107	72,8%
Cat. C	54	178	232	45	161	206	88,8%
TOTAL	146	418	564	113	345	458	81,2%
Taux d'accès à la formation				77,4%	82,5%		

Sources des données : photo des effectifs au 31/12/2018 – SIHAM ; nombre d'agents formés - LAGAF

* Une même personne n'est comptabilisée qu'une seule fois même si elle a bénéficié de plusieurs formations.

Formation initiale statutaire

⇒ Au cours de l'année civile 2019 il n'y a pas eu de formation initiale statutaire.

Indicateur 16 : Nombre d'agents bénéficiant de congés de formation professionnelle et de formation suite à concours interne ou changement de corps.

⇒ En 2019 il n'y a pas eu d'agent ayant bénéficié de congés de formation professionnelle.

1.4 Conditions de travail.

Indicateur 17 : Nombre d'accidents de travail au cours de l'année n (taux de fréquence des accidents du travail) ;

Répartition par genre des accidents de travail et de trajet en 2019⁶

		M	F	TOTAL
Titulaires	Accidents de service	1	3	4
	Accidents de service (trajet)	3	1	4
Contractuels	Accidents de travail	2	1	3
	Accidents de travail (trajet)	0	3	3
TOTAL		6	8	14

nombre de maladies professionnelles ; nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI).

⇒ *En 2019 on ne compte aucune maladie professionnelle et aucune allocation temporaire pour invalidité.*

⁶ Les accidents de service concernent les personnels titulaires ; les accidents de travail concernent les agents contractuels.

1.5 Congés.

Indicateur 18 : Nombre d'agents ayant pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant par catégorie statutaire ; nombre de jours de congés de paternité et d'accueil de l'enfant pris par agent par catégorie hiérarchique par rapport au nombre de jours de congés théoriques.

Indicateur 19 : Nombre d'agents ayant des congés d'une durée égale ou supérieure à six mois : congé parental, adoption et autres congés liés à la famille ; mise en disponibilité par motif⁷ (accompagnement des personnes en fin de vie ou en situation de dépendance, convenance personnelle) ; suivi des entretiens réalisés avant ou au retour de ces congés.

	Congés pour raison familiale			
	Nb agents	Nb arrêts	Durée	Durée moyenne d'une absence
Enseignants chercheurs titulaires	5	5	689	138
Enseignants du 2nd degré titulaires				
Enseignants contractuels				
CONGE MATERNITE	5	5	689	138
Enseignants chercheurs titulaires	2	2	22	11
Enseignants du 2nd degré titulaires	1	1	11	11
Enseignants contractuels	1	1	14	14
CONGE PATERNITE ET ACCUEIL DE L'ENFANT	4	4	47	12
Enseignants chercheurs titulaires				
Enseignants du 2nd degré titulaires	1	1	3	3
Enseignants contractuels				
CONGE POUR NAISSANCE, ADOPTION D'UN ENF	1	1	3	3
TOTAL	9	9	736	82

	Congés pour raison familiale			
	Nb agents	Nb arrêts	Durée (en jours)	Durée moyenne d'une absence
AENES	1	1	113	113
Bibliothèques	4	4	522	131
ITRF	7	7	796	114
CDI				
CDD				
CONGE MATERNITE	12	12	1431	119
AENES				
Bibliothèques				
ITRF	1	1	12	12
CDI				
CDD	1	1	11	11
CONGE PATERNITE	2	2	23	12
AENES				
Bibliothèques				
ITRF	1	1	11	11
CDI				
CDD				
CONGE PATERNITE ACCUEIL ENFANT	1	1	11	11
AENES				
Bibliothèques				
ITRF	1	2	182	91
CDI				
CDD				
Congé de solidarité familiale	1	2	182	91
TOTAL	16	17	1647	97

Par ailleurs, au 31/12/2019, 9 enseignants et 15 BIATSS étaient en disponibilité.

⁷ Les mises en disponibilité ne peuvent pas être déclinées par motif au niveau de l'établissement (effectif trop petit, on risque de cibler des personnes ce qui est contraire aux recommandations de la CNIL).

Indicateur 20 : Nombre et types d'actions menées pour accompagner l'agent partant en congé parental.

⇒ En 2019 il n'y a pas eu d'action menée.

1.6 Organisation du temps de travail.

1.6.1 Organisation.

Indicateur 21 : Nombre de chartes du temps

Nombre d'agents couverts par une charte du temps = 1239 (M=517 ; F=722)

1.6.2 Temps partiel.

Indicateur 22 : Nombre d'agents à temps plein bénéficiant d'un travail à temps partiel à leur demande par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C).

Répartition des quotités de temps partiel des personnels BIATSS titulaires => [112- Durée et organisation du travail.](#)

⇒ Pour les agents titulaires le temps partiel est de droit (pour des raisons familiales) ou sur autorisation (modalité de temps choisi négociée entre l'agent et son chef de service)

Répartition des quotités de temps partiel des personnels BIATSS contractuels

⇒ Pour les agents contractuels il convient de distinguer le temps partiel (de droit ou sur autorisation si l'agent exerce une activité à temps complet depuis plus d'un an et ce de façon continue), du temps incomplet qui découle des modalités de recrutement. Dans le tableau p7 on ne fait pas cette distinction.

1.6.3 Services de proximité.

Indicateur 23 : Dépenses d'action sociale (en euros) selon l'origine du financement (interministériel ou ministériel) pour garde d'enfants*5 (CESU, places en crèche, activités parascolaires, etc.).

⇒ L'université a participé aux frais de séjour en centres de loisirs, de vacances avec ou sans hébergement, pour les enfants d'un personnel, pour un montant de 286 €.

2 Autres indicateurs

2.1 Plafond d'emplois.

Indicateur 24 : Rappel du plafond ministériel d'emplois autorisés en ETPT

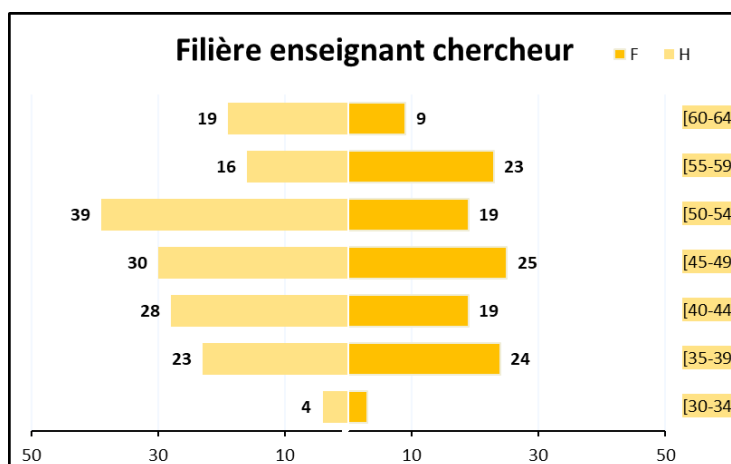
EMPLOIS - MASSE SALARIALE / ANNEES	Plafond des Emplois de l'université			Masse salariale consolidée (PAF)
	Plafond des Emplois de l'Université (ETPT)	dont financés par l'Etat	dont financés sur Ressources Propres	
2008	1 059,5	949,5	110,0	59 410 381,35 €
2009	1 063,5	953,5	110,0	62 439 271,57 €
2010	1 080,0	955,0	125,0	64 192 276,95 €
2011	1 081,0	944,0	137,0	66 837 484,74 €
2012	1 090,0	948,0	142,0	68 850 583,97 €
2013	1 126,0	978,0	148,0	70 726 801,28 €
2014	1 165,3	1 000,0	165,3	72 740 737,44 €
2015	1 178,2	1 010,0	168,2	74 358 485,48 €
2016	1 195,5	1 024,0	171,5	76 158 629,75 €
2017	1 211,6	1 034,0	177,6	77 904 638,80 €
2018	1 223,4	1 033,0	190,4	80 551 759,00 €
2019*	1 234,6	1 030,0	204,6	81 256 063 €

*plafond après BR2

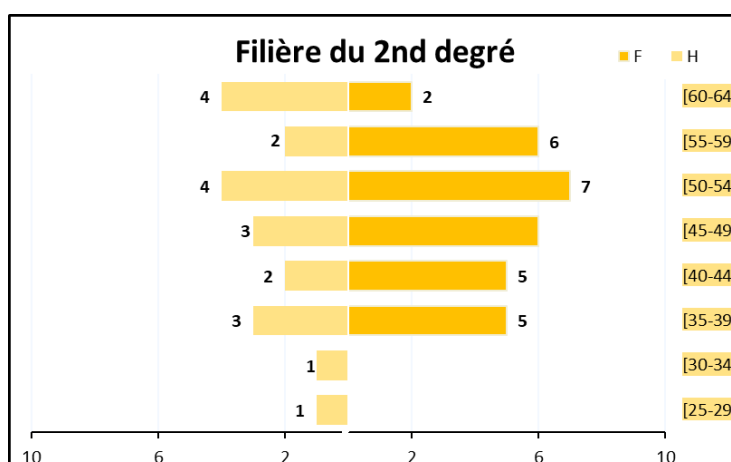
2.2 Pyramide des âges.

Indicateur 25 : Pyramide des âges de la structure au 31 décembre de l'année par catégorie statutaire (A+, A, B, C) et type de statut (CDI, CDD).

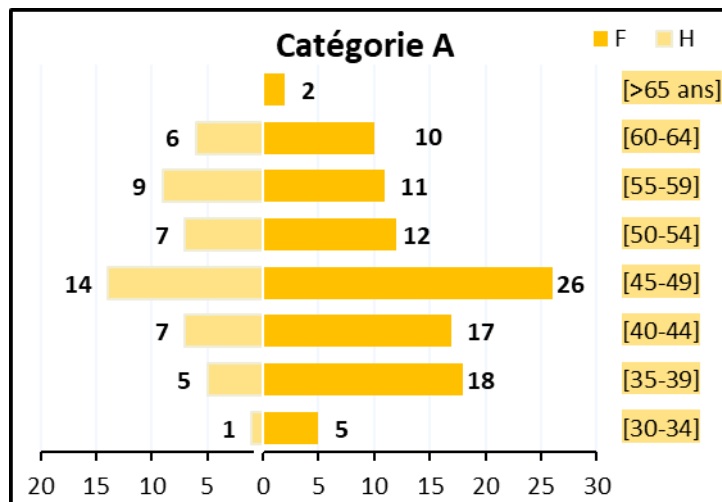
Pyramide des âges des enseignants chercheurs - Filière universitaire (catégorie A)



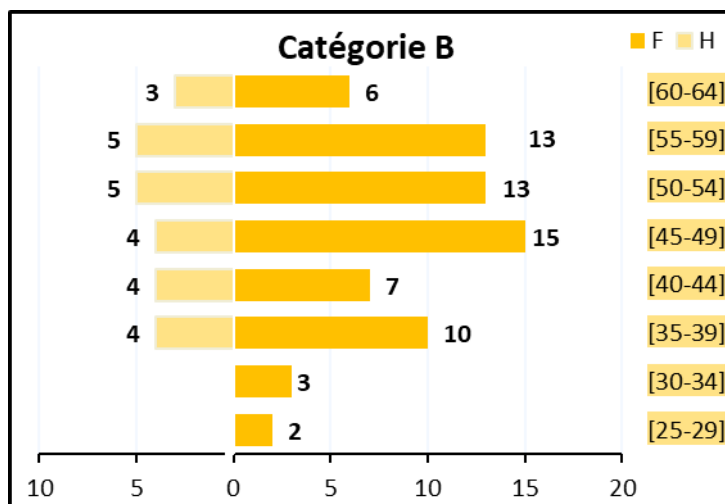
Pyramide des âges des enseignants Filière du 2nd degré (catégorie A)



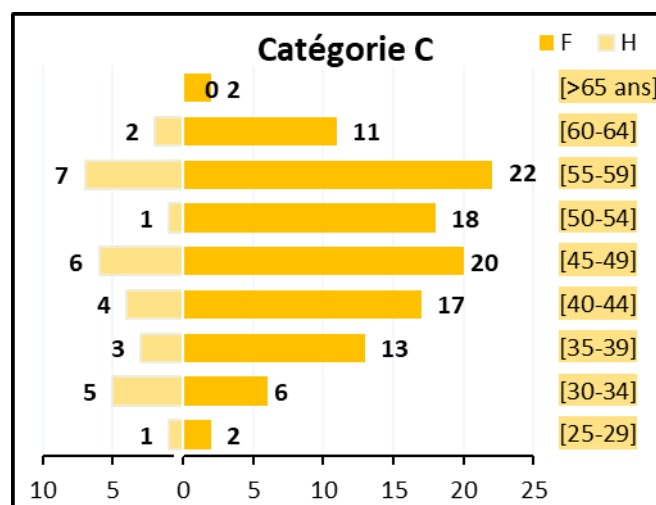
Pyramide des âges des personnels BIATSS titulaires – Catégorie A



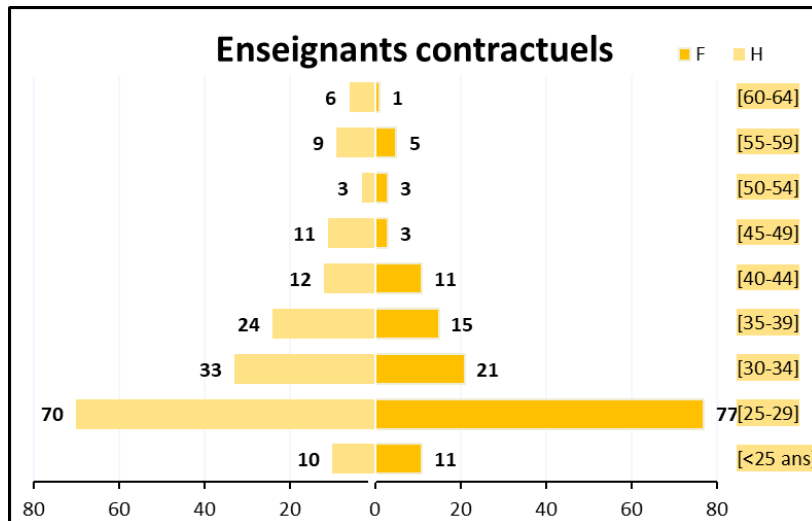
Pyramide des âges des personnels BIATSS titulaires – Catégorie B



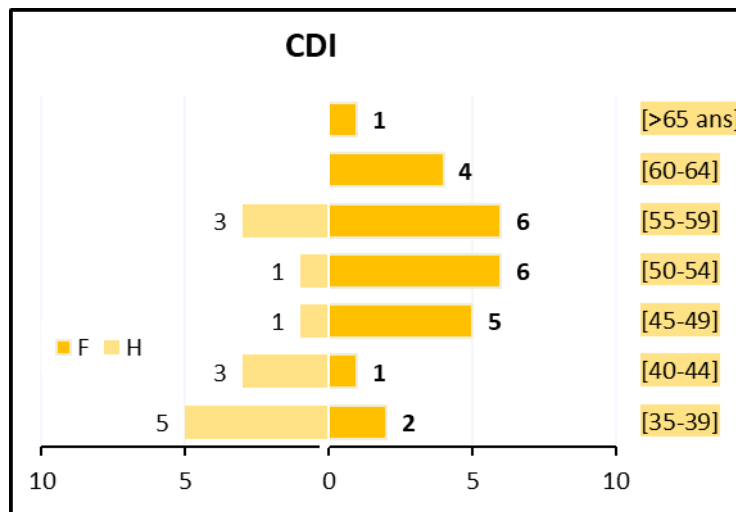
Pyramide des âges des personnels BIATSS titulaires – Catégorie C



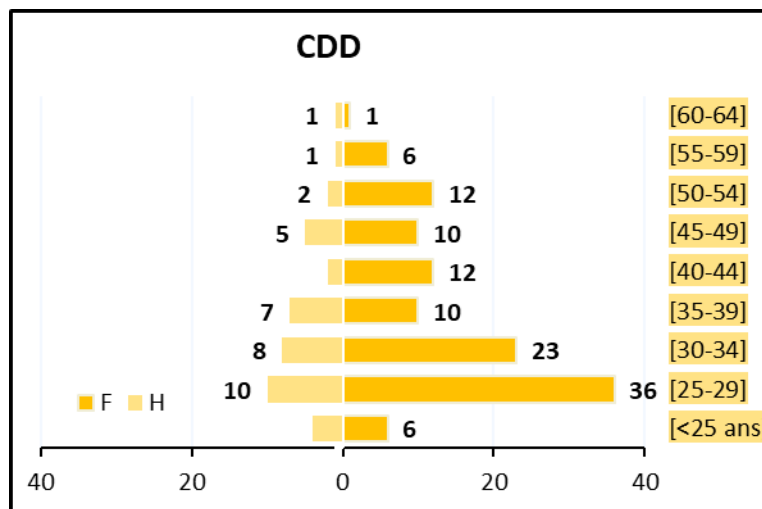
Pyramide des âges des enseignants contractuels



Pyramide des âges des BIATSS en CDI



Pyramide des âges des BIATSS en CDD



2.3 Répertoire des métiers

Indicateur 26 : Existence d'un répertoire ministériel des métiers et, si oui, date de dernière mise à jour*⁵

⇒ Non applicable à l'établissement, donnée nationale

2.4 Agents non titulaires.

Indicateur 27 : Nombre d'agents non titulaires (effectifs physiques, ETP, données par genre) répartis de la manière suivante :

— agents non titulaires sur emplois permanents, par type de besoins (en fonction des articles de la loi) et type de contrat (CDI, CDD) ;

⇒ [Voir 111-Effectifs](#)

— agents non titulaires recrutés pour des besoins temporaires, par type de besoins.

⇒ [Voir 111-Effectifs](#) ; indicateur à détailler par type de besoins

Distinguer les agents non titulaires à temps incomplet.

⇒ Nsp ; indicateur à construire

Nombre de passages de CDD en CDI dans l'année.

⇒ En 2019 il y a eu 1 passage de CDD en CDI

Nombre total d'agents éligibles à la titularisation au titre de la loi du 12 mars 2012.

⇒ A partir de 2019 il n'y a plus d'agents éligibles

Nombre de candidats inscrits aux concours ou examens de titularisation.

⇒ Non faisabilité de l'indicateur ; information non fiable

Répartition des titularisations par genre et par catégorie statutaire (A/B/C).

⇒ Voir [113-Embauches et départs](#), indicateur à détailler par catégorie hiérarchique.

2.5 Bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées

Indicateur 28 : Effectifs physiques par catégorie hiérarchique et par corps.

Evolution du taux d'emploi sur trois ans.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de bénéficiaires	34	39	41	36	31
Nouvelles embauches	3	3	2	2	2

2.6 Tutelle des ministères sur leurs opérateurs

Nombre d'opérateurs dont établissements publics dérogatoires.*⁵

Effectifs globaux par type d'opérateurs dont établissements publics dérogatoires.*⁵

Parmi ces effectifs : part des agents issus de corps du ministère de tutelle, de corps d'autres ministères toutes voies confondues (affectation, détachement, mise à disposition), agents contractuels.

⇒ Indicateur non applicable à l'établissement

2.7 Flux entrants par genre, par catégorie, par corps, par voie d'accès.

⇒ Voir rapport de situation comparée, [113-Embauches et départs](#).

2.8 Flux sortants par genre, par catégorie et par circonstance.

⇒ Voir rapport de situation comparée, [113-Embauches et départs](#).

2.9 Avancements par genre.

⇒ Voir rapport de situation comparée, [115-Promotions](#).

2.10 Mobilité.

Indicateur 29 : Nombre de postes publiés sur la BIEP sur le nombre total de postes publiés par la structure.

⇒ Nsp ; Indicateur à construire

Indicateur 30 : Nombre de recrutements consécutifs à une publication sur la BIEP.

⇒ Nsp ; Indicateur à construire

2.11 Rémunérations.

Indicateur 31 : Masse salariale en euros*5: ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions) par programme.

⇒ Masse salariale 2019 : 81 256 063€ - Programme 150

Indicateur 32 : Nombre d'agents bénéficiaires de la GIPA, par catégorie et par genre.

⇒ Nsp ; Indicateur à construire

2.12 Temps de travail.

Indicateur 33 : Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écartées rapporté au nombre total d'agents.

⇒ Indicateur non applicable à l'établissement

Indicateur 34 : Informations relatives au temps partiel, par genre

⇒ voir Rapport de situation comparée ; [112-Durée et organisation du travail](#)

2.13 Risques professionnels.

Nombre de maladies professionnelles reconnues imputables au service = 0

Nombre de décès imputables au service = 0

Nombre d'accidents du travail = 7

Accidents et maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité (préciser : permanente ou temporaire) = 0

Taux de couverture des agents par un médecin de prévention = 270/1214 = 22% (Personnes vues / Total agents)

Coût de la formation des membres des CHSCT = 0 € ; coût de la formation dans le domaine Hygiène et Sécurité = 18 693 €

Pourcentage de membres de CHSCT formés durant 6 jours = 0%

Pourcentage de membres de CHSCT formés durant 5 jours = 0%

Indicateur 35 : Nombre de jours d'arrêts pour maladie, rapporté au nombre total d'agents, en distinguant : congé pour maladie ordinaire, congé de longue maladie/congé de longue durée, accident du travail, maladie professionnelle.

	Congés pour raison de santé			
	Nb agents	Nb arrêts	Durée	Durée moyenne d'une absence
AENES				
Bibliothèques	1	1	11	11
ITRF	4	4	51	13
CDI				
CDD	3	3	21	7
ACCIDENT DE SERVICE / TRAVAIL / INVALIDITE	8	8	83	10
AENES	2	3	778	259
Bibliothèques	1	2	273	137
ITRF	2	2	408	204
CDI				
CDD				
CONGE LONGUE / GRAVE MALADIE	5	7	1459	208
AENES	1	1	274	274
Bibliothèques				
ITRF	4	9	2192	244
CDI				
CDD				
CONGE LONGUE DUREE	5	10	2466	247
AENES	1	1	13	13
Bibliothèques	2	2	40	20
ITRF	6	6	96	16
CDI				
CDD				
GROSSESSE / COUCHE PATHOLOGIQUE	9	9	149	17
AENES	24	71	789	11
Bibliothèques	22	60	731	12
ITRF	74	156	1712	11
CDI	11	38	483	13
CDD	22	32	354	11
CONGE ORDINAIRE DE MALADIE	153	357	4069	11
AENES	1	1	54	54
Bibliothèques				
ITRF				
CDI				
CDD				
CONGE BONIFIE	1	1	54	54
TOTAL	181	392	8280	21

Nombre de demandes de visites spontanées au médecin de prévention pour 100 agents = 17

Nombre d'actes de violence physique envers le personnel (émanant du personnel, avec/sans arrêt de travail, émanant des usagers avec/sans arrêt de travail)

⇒ Nsp ; Indicateur à construire

Taux de rotation : somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année, divisé par 2, rapporté à l'effectif moyen de l'année :

Taux de rotation des BIATSS titulaires = $((29+29)/2)/385 = 15\%$

Nb : les agents titularisés (contractuels l'année précédente) et les réintégrations de personnels ne sont pas comptabilisés dans les arrivées, tout comme les arrêts temporaires ne sont pas comptabilisés dans les départs.

2.14 Absences au travail.

Indicateur 36 : Répartition du nombre total de journées d'absence des fonctionnaires et des agents non titulaires sur emploi permanent selon les motifs suivants :

- maladie ordinaire ;
- longue maladie (fonctionnaires), maladie de longue durée et pour grave maladie (ANT) ;
- congé de longue durée ;
- accident du travail imputable au service ;
- maladie professionnelle ;
- disponibilité d'office (état de santé incompatible avec la reprise du travail ou inaptitude physique pour exercice des fonctions).

Enseignants

	Absences pour raison de santé			
	Nb agents	Nb arrêts	Durée	Durée moyenne d'une absence
Enseignants chercheurs titulaires	13	25	235	9
Enseignants du 2nd degré titulaires	11	13	216	17
Enseignants contractuels	1	2	16	8
CONGES ORDINAIRE de MALADIE*	25	40	467	12
Enseignants chercheurs titulaires				
Enseignants du 2nd degré titulaires	1	1	366	366
Enseignants contractuels				
CONGES LONGUE MALADIE	1	1	366	366
TOTAL	26	41	833	378

BIATSS

[Cf. indicateur 35](#)

2.15 Formation.

2.15.1 Formation continue.

Indicateur 37 Nombre de journées de formation par catégorie, par genre et par type d'action (T1, T2, T3).

Domaines de formation professionnelle continue des BIATSS : répartition par genre et par catégorie

FORMATIONS	CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C			ENSEMBLE			% Femmes
	H	F	S/TOTAL	H	F	S/TOTAL	H	F	S/TOTAL	H	F	TOTAL	
Achats publics	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	100,0%
Stagiaires	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2	100,0%
Jours de formations	0	7	7	0	0	0	0	0	0	0	7	7	100,0%
Formations spécifiques aux missions des ministères	8	97	105	23	99	122	35	64	99	66	260	326	79,8%
Stagiaires	8	97	105	23	99	122	35	64	99	66	260	326	79,8%
Jours de formations	8	114	122	26	96	122	34	54	88	68	264	332	79,5%
Informatique et Bureautique	10	62	72	9	86	95	71	227	298	90	375	465	80,6%
Stagiaires	10	62	72	9	86	95	71	227	298	90	375	465	80,6%
Jours de formations	16	66	82	15	59	74	66	197	263	97	322	419	76,8%
Communication et services aux usagers	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	100,0%
Stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	100,0%
Jours de formations	0	0	0	0	0	0	0	26	26	0	26	26	100,0%
Environnement professionnel	14	29	43	9	30	39	20	47	67	43	106	149	71,1%
Stagiaires	14	29	43	9	30	39	20	47	67	43	106	149	71,1%
Jours de formations	16	21	37	3	18	21	12	30	42	31	69	100	69,0%
Economie, finance et gestion	0	5	5	0	0	0	0	1	1	0	6	6	100,0%
Stagiaires	0	5	5	0	0	0	0	1	1	0	6	6	100,0%
Jours de formations	0	14	14	0	0	0	0	2	2	0	16	16	100,0%
Hygiène et sécurité	19	22	41	7	17	24	18	46	64	44	85	129	65,9%
Stagiaires	19	22	41	7	17	24	18	46	64	44	85	129	65,9%
Jours de formations	30	32	62	10	15	25	30	35	65	70	82	152	53,9%
Langues	12	17	29	1	11	12	6	25	31	19	53	72	73,6%
Stagiaires	12	17	29	1	11	12	6	25	31	19	53	72	73,6%
Jours de formations	36	50	86	3	39	42	24	90	114	63	179	242	74,0%
Management	6	10	16	2	3	5	3	12	15	11	25	36	69,4%
Stagiaires	6	10	16	2	3	5	3	12	15	11	25	36	69,4%
Jours de formations	14	20	34	4	8	12	9	31	40	27	59	86	68,6%
Préparation aux épreuves de Concours et des examens	0	4	4	2	10	12	7	16	23	9	30	39	76,9%
Stagiaires	0	4	4	2	10	12	7	16	23	9	30	39	76,9%
Jours de formations	0	4	4	2	12	14	8	19	27	10	35	45	77,8%
Ressources Humaines	1	12	13	0	6	6	1	22	23	2	40	42	95,2%
Stagiaires	1	12	13	0	6	6	1	22	23	2	40	42	95,2%
Jours de formations	2	18	20	0	8	8	1	29	30	3	55	58	94,8%
Techniques juridiques	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	100,0%
Stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	100,0%
Jours de formations	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	2	2	100,0%
ENSEMBLE DES DOMAINES DE FORMATION	70	260	330	53	262	315	161	462	623	284	984	1268	77,6%
Répartition par sexe	21%	79%		17%	83%		26%	74%		22%	78%		
Nombre de jours	122	346	468	63	255	318	184	515	699	369	1116	1485	75,2%
Répartition par sexe	26%	74%		20%	80%		26%	74%		25%	75%		

Formations statutaire et professionnelle des BIATSS : répartition du nombre de jours par type de formation

	2015	2016	2017	2018	2019
FS : HORS PACTE	-	120	-	-	-
FPC T1 : Adaptation immédiate au poste de travail	1 714	1 931	1 976	1 630	1 452
FPC T2 : Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	1	2	2	4	15
FPC T3 : Développement ou acquisition de nouvelles qualifications	-	-	-	-	26
FP : PREPARATION EXAMENS ET CONCOURS	478	396	423	364	347
FP : Congé de formation	-	379	506	182	-
FP : VAE	-	-	1	-	3
FP : BILAN DE COMPETENCES	-	2	2	2	8
TOTAL	2 193	2 830	2 910	2 182	1 851

Coût de la formation par catégorie et par genre.

Répartition des dépenses de formation 2019 par domaines de formation⁸

DEPENSES	2015	2016	2017	2018	2019
Rémunérations des intervenants extérieurs	75 695 €	76 488 €	101 517 €	102 992 €	94 538 €
Service Formation des Personnels et le SCD					
Frais de mission – Service Formation des Personnels et SCD	26 627 €	23 251 €	19 354 €	5 820 €	5 624 €
Frais divers - Service Formation des personnels et SCD	886 €	573 €	954 €	1 895 €	2 297 €
TOTAL	103 208 €	100 312 €	121 825 €	110 707 €	102 459 €

⁸ Autres dépenses de formation : dépenses réalisées dans les autres composantes ou services pour la formation des personnels

Nombre d'agents n'ayant suivi aucune formation, par genre, par tranche d'âge et par catégorie.

⇒ [Indicateur 15](#)

2.15.2 Formation initiale statutaire.

Indicateur 37 Nombre d'agents en formation initiale, par catégorie et par genre

- après un concours externe ;
 - après un concours interne ;
 - après un troisième concours ;
 - après changement de corps au choix ou sur examen professionnel.
- ⇒ En 2019 il n'y a pas eu de formation initiale statutaire

2.16 Relations professionnelles.

2.16.1 Instances de représentation et de concertation (article 15 du décret n° 82-447 modifié).

Niveau de déconcentration des CAP par catégorie statutaire*⁵.

⇒ Indicateur non applicable à l'établissement

Répartition par genre des représentants du personnel (préciser titulaires et suppléants) par type d'instance (CT, CHSCT, CAP).

Composition du CHSCT en 2019 :

- Représentants de l'administration :
 - La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole
 - La Directrice Générale des Services (DGS)
 - Le Directeur Général des Services Adjoint (DGSA) – Suppléant
 - Le Directeur des Ressources Humaines
- Représentants du personnel :
 - 1 représentant UNSA éducation et 1 suppléant
 - 2 représentants SNPTES et 2 suppléants
 - 1 représentant SGEN CFDT et 1 suppléant
- Représentants des usagers :
 - 2 représentants étudiants UNEF et 2 suppléants
 - 1 représentant BOUGE TA FAC et 1 suppléant
- Membres permanents :
 - Le Médecin de prévention de l'Université ou son représentant
 - Les Conseillers de prévention
 - L'inspecteur de Santé Sécurité au Travail.

Composition du CT en 2019 :

Le CT est constitué d'une part, de 10 représentants du personnel élus et d'autre part des représentants suivants de l'administration : la Présidente de l'université, ou la Directrice Générale des Services en qualité de suppléante et le Directeur des Ressources Humaines.

Seuls les représentants des personnels prennent part au vote.

⇒ Indicateurs à décliner par genre

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel par type (CT, CHSCT, CAP).

⇒ Le CHSCT s'est réuni 3 fois en 2019 dont aucune réunion en formation élargie

⇒ Le CT s'est réuni 5 fois en 2019.

Nombre de re-convocations du CT rendues nécessaires à la suite d'un défaut de quorum ou d'un vote défavorable unanime des représentants du personnel

⇒ nsp ; indicateur à construire

Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation visée au I de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai

⇒ nsp ; indicateur à construire

Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées en application du II de l'article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation

⇒ nsp ; indicateur à construire

2.16.2 Congrès et organismes directeurs des syndicats (article 13 du décret n° 82-447 modifié).

Nombre de jours d'autorisations spéciales d'absence accordés pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat en application de l'article 13 du décret du 28 mai 1982

⇒ nsp ; indicateur à construire

2.16.3 Moyens humains accordés aux syndicats (article 16 du décret n° 82-447 modifié).

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures)

⇒ nsp ; indicateur à construire

Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS)

⇒ nsp ; indicateur à construire

2.16.4 Autres.

Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales (surface et valeur locative estimée pour l'année)

⇒ Salle AF 128 (37 m²) mise à disposition des organisations syndicales

Nombre de jours non travaillés pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou correspondant à un mot d'ordre local

⇒ nsp ; indicateur à construire

Nombre et nature des accords négociés

⇒ nsp ; indicateur à construire

2.17 *Action sociale.*

Exécution n — 1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation (garde d'enfants, CESU, places en crèche, activités parascolaires, logement, restauration, aides financières, loisirs...) et de dépenses (titres II, III et V).

⇒ Voir rapport de situation comparée ; [163-Services de proximité](#)

Nombre de bénéficiaires par type de prestation, le cas échéant répartition actifs/retraités, répartition par catégorie et par tranche d'âge en % des effectifs totaux pour chaque groupe.

⇒ Non applicable (faible effectifs)